

Envoyé en préfecture le 02/07/2020

Reçu en préfecture le 02/07/2020

Affiché le

ID : 035-253502801-20200623-20\_06\_\_05-DE



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 23 juin 2020

L'an deux mille vingt le 23 juin à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie de Chartre de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc BOURGEOUX, Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Marc HERVE, Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER

Pouvoir : de M. MANGELINCK à M. NADESAN, de M. BELLOIR à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Madame Valérie FAUCHEUX, Messieurs Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER, Jean-Luc MANGELINCK,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Comptable public, Jean-Luc OHIER Suppléant EPSM, Madame Véronique PERRATON, MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 15 juin 2020

ADMINISTRATION GENERALE

N°20/06/05 Modification des statuts

## Comité Syndical du 23 juin 2020

### N°20/06/05 Modification des statuts

#### Rapport,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-20 et suivants ;

Vu la délibération du 10 décembre 2019 N°19/12/05 modifiant les statuts du SMGEau 35 afin de répondre aux évolutions de gouvernance suite à la transformation de la loi NOTRe et de la prise de compétence par les EPCI,

Vu l'arrêté de la préfecture d'Ille et Vilaine en date du 28 février 2020, publiant ces nouveaux statuts,

Vu que les collectivités suivantes : le SIEFT, les CC de Saint Meen-Montauban, de Val d'Ille Aubigné et de Bretagne Romantique, ne font plus partie d'un SMP et donc du SMGEau35,

Vu les délibérations respectives du 14 janvier 2020 et du 21 janvier 2020 des CC du Val d'Ille Aubigné et de Saint Meen-Montauban demandant leur adhésion au SMGEau35

Vu la délibération du 3 mars 2020 du SMGEau35 acceptant leur adhésion

Vu les délibérations respectives du 11 juin 2020 et 12 mars 2020 de la CC Bretagne Romantique et du SIEFT demandant également leur adhésion au SMGEau 35

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- 1°) **AFFIRMER** la volonté du SMGEau35 de conserver l'ensemble des collectivités d'Ille et Vilaine au sein de sa structure.
- 2°) **AJOUTER** la Communauté de Commune Bretagne Romantique et le SIEFT en qualité d'adhérents.
- 3°) **ADOPTER** la rédaction des nouveaux statuts en découlant

**Ces nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (12 pour et 2 abstentions).**

Fait à Rennes, le 23 juin 2020  
Le Président,

Auguste FAUVEL

